

**Conseil Ecole Doctorale ALLPH@
13 mars 2017**

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
Directrice	Nathalie DESSENS	Présente
CAS	Nathalie COCHOY	Présente
CREG	Jacques LAJARRIGE	Présent
CERTOP	Marie-Gabrielle SURAUD	Excusée
ERRAPHIS	Guillaume SIBERTIN-BLANC	Excusé
IDETCOM	Martine REGOURD	Présente
IL LABORATORIO	Jean-Luc NARDONE	Présent
LAIRDIL	Françoise RABY	Absente
LARA-SEPPIA	Patrick BARRES	Présent
LERASS	Pascal MARCHAND	Présent
LLA-CREATIS	Emmanuelle GARNIER	Présente
PLH	Jean-Yves LAURICHESSE	Présent
CR UPS	Guillaume MARTI	Présent
CR UT2J	Nicolas VALDEYRON	Excusé
Rep. Adm/IGE	Katia DAGO (DED)	Présente
Rep. Adm/IGE	Hugues SAMYN (Pôle Numérique SCD)	Présent
Représentants des Doctorants		
NOM	ÉMARGEMENT	
Maria del Rocio SUBIAS MARTINEZ	Présente	
Lucile ROUET BENTLEY	Présente	
Laura LABORIE	Remplacée par Théo Soula	
Sarah CONIL	Présente	
Aurélie TOURAIL	Présente	

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
Directeur du département des Humanités, Université Carlos III de Madrid	Julio CHECA PUERTA	Excusé
Professeur à l'Université Westfälische Wilhelms à Münster	Cerstin BAUER-FUNKE	Présente
Partenaires socio-économiques et culturels		
ORGANISME	NOM	
Société française des traducteurs	Barbara INGENHAG	Présente
Directeur Recherche, Technologie et Développement, Airbus	Dominique OLLINGER	Présent
Directrice de la Fondation Espace Ecureuil	Sylvie CORROLER-TALAIRACH	Présente
Invités Permanents		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
CEIIBA	Amaya ARIZALETA	Présente
FRAMESPA	Modesta SUAREZ	Présente
DED	Christine MOREAU	Présente
DED	Myriam GUIRAUD	Excusée

1- Informations

- Remplacement membres conseil

Afin de respecter les nouvelles normes fixées par l'arrêté du 25 mai 2016, la composition du conseil été revue. Lors de la dernière réunion du conseil, en novembre, deux noms avaient été proposés et les deux personnes ont été contactées et ont accepté. Il s'agit de Cerstin Bauer-Funke, Professeur à l'Université Westfälische Wilhelms à Münster, et de Sylvie Corroler-Talairach, Directrice de la Fondation Espace Ecureuil, toutes deux au titre des personnalités scientifiques extérieures. Le conseil unanime entérine ces deux candidatures et fait entrer Mmes Bauer-Funke et Corroler-Talairach qui avaient été invitées. Elles sont chaleureusement remerciées d'avoir accepté de nous apporter leur concours.

La Commission Recherche de l'Université Paul Sabatier a nommé pour la représenter au sein du conseil Guillaume Marti, MCF en pharmacie, spécialiste de chimie des substances naturelles, membre de l'UMR 152 Pharmacochimie et Biologie pour le Développement. La directrice le remercie d'avoir accepté cette tâche supplémentaire et se réjouit du regard qu'il portera sur les débats du conseil et des propositions qu'il pourra faire pour faire avancer les différentes questions. Elle remercie également de sa présence Dominique Ollinger, nommé l'année précédente, mais qui n'avait pu être présent aux réunions de l'automne.

Nicolas Valdeyron avait été nommé représentant de la commission recherche d'UT2J. Il vient de démissionner de la Commission Recherche et ne pourra donc pas siéger au conseil. La directrice est en attente de la nomination d'un nouveau représentant de la Commission Recherche.

- Conseil auditions CDU le 4 juillet (dates processus)

La campagne de recrutement des doctorants qui bénéficieront de Contrats Doctoraux va ouvrir prochainement. Les dates suivantes sont proposées : date limite de soutenance de M2 le vendredi 23 juin ; dépôt du dossier à l'ED le mardi 27 juin à midi ; auditions le mardi 4 juillet.

Il est évident que ce sont les dates pour l'ED et que les laboratoires devront donner aux candidats les dates de leur propre procédure. Les candidats devront être prévenus que les auditions auront lieu le 4 juillet et qu'ils doivent libérer leur journée. Les convocations qui fixeront les horaires d'audition ne seront envoyées qu'en fin de semaine, après vérification de la recevabilité des dossiers.

Il est enfin rappelé que les dossiers seront à déposer aussi en version PDF cette année afin que nous puissions les envoyer à tous les membres du conseil qui pourront ainsi en prendre plus facilement connaissance avant les auditions (et même les avoir avec eux pendant les auditions s'ils le souhaitent).

Une discussion s'engage sur le principe des attributions des CDU, les résultats des années précédentes montrant une difficulté des petits laboratoires à obtenir des CDU. Avait été également discutée, lors de la précédente séance d'auditions, la nécessité de réfléchir aux critères de sélection afin que soient mieux évaluées les candidatures à des doctorats en art création, en particulier. Une réunion de la commission des thèses (directeurs d'UR et deux représentants des doctorants) est prévue avant la prochaine campagne d'auditions pour discuter de ces principes.

- Aides à mobilité EDT

La campagne d'aides à mobilités internationales de l'EDT a été un peu avancée cette année, puisque les derniers fonds IDEX doivent avoir été dépensés avant le 31 décembre 2017. Une somme de 150 000 euros était disponible et n'a pas été entièrement dépensée. Les 9 demandes émanant d'ALLPH@ ont été acceptées, même si les sommes ont été un peu réduites par rapport à ce qui avait été demandé. Le barème qui avait été indiqué a été appliqué, les sommes ont été plafonnées à 3500 euros et la commission a accordé 50% des aides lorsque les doctorants avaient déjà bénéficié d'une aide EDT ou demandaient une aide pour se rendre dans leur université de cotutelle (cela représentait 4 demandes sur les 9), deux cas de figure explicitement indiqués comme non prioritaires. La somme finalement attribuée aux doctorants de l'ED ALLPH@ atteint 12 652 euros (pour 9 doctorants appartenant à 6 laboratoires : CREG, EFTS, ERRAPHIS, FRAMESPA, LARA-SEPPIA et LLA-CREATIS).

- Direction de l'Ecole des Docteurs

Le mandat de Monique Martinez à la direction de l'Ecole des Docteurs étant arrivé à son terme, une élection a eu lieu et Hélène Roux de Balmann, directrice de recherche au CNRS (en Génie Chimique) et ancienne directrice de l'ED MEGEP (portée par l'INP) a été élue.

- AMID/AMNAD

La campagne pour les demandes d'AMID/AMNAD est close. La Commission Recherche attribuera les aides lors de sa séance plénière du 30 mars.

- CEIIBA

En juin dernier, le CEIIBA avait annoncé par courrier la décision de son conseil de quitter ALLPH@ pour se rattacher à TESC, suite à l'intégration de 3 professeurs auparavant membres de FRAMESPA (et donc rattachés à TESC). Dans la phase de transition, dans l'attente du vote d'intégration par le conseil de TESC, la Vice-Présidente Recherche avait demandé à ALLPH@ de garder les doctorants déjà inscrits et d'accueillir temporairement les nouveaux doctorants, leur migration vers TESC devant avoir lieu d'ici la prochaine rentrée. Le conseil de TESC a récemment voté (après avoir demandé au CEIIBA des compléments d'informations) et a refusé à l'unanimité l'intégration du CEIIBA, la spécialité des enseignants-chercheurs de l'UR n'entrant pas, dans l'ensemble, dans le périmètre de TESC. La migration prévue des doctorants n'aura donc pas lieu et ils resteront inscrits à ALLPH@, même si TESC a accepté d'envisager qu'en cas de réorganisation du CEIIBA autour de pôles/axes identifiant plus clairement ceux relevant du périmètre d'Allph@ de ceux relevant du périmètre de TESC, ils seraient prêts à examiner de nouveau cette demande, sous couvert qu'un double rattachement réponde à une volonté de la Commission Recherche et a précisé que l'ED TESC reste ouverte à des demandes de rattachement individuel d'Enseignants Chercheurs souhaitant inscrire des doctorants dans les disciplines de référence de TESC, en vue de leur présentation ultérieure auprès des sections CNU de référence de TESC.

- Enquêtes OVE/Observatoire du Doctorat

2 enquêtes ont été menées. Les docteurs 2015 ont été interrogés pour l'étude de leur insertion à 1 an par l'Ecole des Docteurs. Les docteurs de 2013 ont été contactés par l'OVE d'UT2J pour connaître leur insertion à 3 ans. La directrice fait circuler les résultats d'enquêtes. Dans tous les cas, le taux de réponse s'élevait à un peu plus de 60%, ce qui paraît peu mais correspond, d'après les enquêtrices, à la norme pour ce genre d'enquête suivant des procédures clairement préétablies.

Cela étant, suite à une discussion avec l'OVE concernant ces chiffres, la directrice a proposé aux enquêtrices de les aider à faire leurs relances auprès des docteurs à un moment du processus. Elles enquêtaient auprès des doctorants 2014 et venaient de faire leur première relance (elles en font deux après le contact initial avant une phase de phoning). Après la première relance, le taux de réponse était de 48%. Grâce aux directeurs des laboratoires dans lesquels les docteurs avaient préparé leur thèse, l'ED a réussi à retrouver les adresses utilisées (3 ans après leur soutenance) par les docteurs qui n'avaient pas répondu. Tous ont été contactés, soit par leur labo soit par la directrice de l'ED. Une fois ces contacts pris, leur expliquant l'importance de ces enquêtes dans le pilotage de l'ED et les encourageant à répondre, le taux de réponse est passé, en une semaine, à 92,5%. La directrice a proposé la même aide à l'EDT pour l'enquête auprès des docteurs 2016. Cela permettra une connaissance plus complète du devenir des docteurs et permettra une analyse plus fine à des fins de pilotage de l'ED.

Les résultats de 2015 avaient été présentés lors de la réunion de novembre du conseil. S'était posée la question de savoir si l'insertion des docteurs ayant bénéficié d'un financement dédié présentait des différences avec les docteurs qui n'en avaient pas bénéficié. La question a été posée à la personne qui s'occupe des enquêtes d'insertion à l'EDT, Fanny Lalleman. Sur les 26 répondants de 2015, dont 46% avaient bénéficié d'un financement dédié, la réponse est assez claire : 58% de ceux qui avaient eu un financement dédié étaient en emploi contre 71% pour les autres. Le résultat se vérifie dans toutes les ED du site (CLESCO : respectivement 78% et 94% ; TESC : respectivement 37% et 50%). La tendance nationale confirme ces chiffres, imputables sans doute à au moins deux facteurs : parmi ceux qui n'ont pas bénéficié d'un financement dédié, un nombre important exerçaient déjà un emploi avant de soutenir; en outre, il semblerait que les doctorants non financés cherchent plus tôt et plus activement un emploi que leurs homologues financés. Cela peut s'expliquer aussi par le fait que les doctorants non financés font souvent en sorte de soutenir dans des délais leur permettant de ne pas devoir attendre un an avant de se présenter à la qualification et de postuler sur des emplois de Maître de Conférences. L'enquête portant sur les doctorants 2013 confirme que les docteurs financés mettent un peu plus de temps à trouver un emploi après la thèse, même si, 3 ans après la soutenance, les conditions d'emploi ne démontrent plus de différence.

Concernant les doctorants 2013, quelques chiffres intéressants sont relevés : 59% se sont présentés à la qualification par le CNU, 81% ont été qualifiés. Sur les 27 répondants, seuls 2 (7%) étaient en recherche d'emploi, 22 étaient en poste (82%) et 1 en post-doc (4%). Sans surprise, 64% étaient en poste dans l'enseignement supérieur, 23% dans l'enseignement secondaire, ce qui représente 87% des insertions.

Cette analyse ouvre un débat sur le fait qu'il est un peu regrettable que les docteurs de notre ED ne s'insèrent pas dans d'autres voies que celle de l'enseignement et que nous ne travaillions pas davantage à les aider à diversifier leur insertion. Il est précisé que l'EDT offre des formations nombreuses sur le monde de l'entreprise, les concours de la fonction publique, la création d'entreprise et organise des événements formateurs d'envergure comme AproDoc et les Doctoriales mais que nos doctorants n'y sont que très peu présents, au grand regret des organisateurs qui précisent que les projets conçus dans le cadre de ces manifestations sont beaucoup plus novateurs lorsque des doctorants de SHS sont présents dans les groupes. Les membres extérieurs représentant le secteur socioéconomique confirment qu'il y a de la place pour les doctorants de SHS ailleurs qu'à l'université mais que la communication ne s'établit pas entre les deux mondes. Certains laboratoires ont entrepris des actions (en particulier les deux laboratoires d'arts) mais il serait intéressant de fédérer les efforts à l'échelle de l'ED. Tous reconnaissant qu'il serait important que cette communication s'opère avant le niveau

doctoral, il est proposé d'organiser une réunion avec les responsables des Masters adossés à ALLPH@, les directeurs des Unités de Recherche et les membres extérieurs du conseil. Les directeurs de labos sont aussi engagés à conseiller à leurs doctorants de participer aux Doctoriales et autres événements mettant en relation doctorants et acteurs socioéconomiques de la région.

- UPS (obligation de financement, cotutelles)

La directrice donne quelques nouvelles d'UPS. La gestion des cotutelles, auparavant assurée par les RI, a été confiée aux ED (ce qui, pour ALLPH@ aligne seulement les procédures sur l'UT2J). En revanche, la question d'une possible dérogation accordée aux doctorants de SHS à l'obligation de financement a été posée au CAC de l'UPS et le vote a été sans appel : 26 voix contre et 8 abstentions. Cette obligation pose deux problèmes importants à nos collègues d'UPS : d'une part, en raison de la difficulté à obtenir des contrats en supplément du seul contrat doctoral fourni par l'UPS, le nombre de doctorants UPS a baissé ces dernières années (depuis que les doctorants potentiels n'ont plus le droit d'utiliser une lettre de parents ou conjoints attestant de leur capacité à assurer ce financement). D'autre part, les doctorants en CDU qui ne terminent pas dans les 3 ans (ce qui est rarissime en SHS) ont beaucoup de mal à terminer leur thèse dans de bonnes conditions (puisque le financement CDU se termine avant la fin du travail de thèse). Les directeurs des laboratoires SHS d'UPS sont en train d'examiner des solutions. La directrice et le conseil les assurent de leur appui dès qu'ils en manifesteront le besoin.

- Effectifs (inscriptions, taux d'encadrement, abandons, cédures, soutenances)

La question du taux d'encadrement avait été évoquée lors de la présente réunion (avec un seul point à surveiller, le taux d'encadrement trop élevé des collègues d'ERRAPHIS qui s'explique par l'attrait international du doctorat de Philosophie à UT2J et le petit nombre d'encadrants potentiels).

Les données chiffrées de l'année sont les suivantes : 48 soutenances en 2015-2016 et déjà 22 soutenances cette année ; 70 nouveaux inscrits pour 308 inscrits au total cette année (dont 22 ont déjà soutenu).

Hormis les 3 demandes de césure acceptées (1 en 1^{ère} année, 2 en 5^e année) et 5 refus de réinscription (1 en 1^{ère} année, 1 en 4^e année, 1 en 5^e année et 2 en 6^e année), 27 doctorants ne s'étaient pas réinscrits en janvier, chiffre préoccupant, le plus élevé de ces dernières années (ce qui représente un taux d'abandon de 38%). Cela concerne 8 laboratoires (LLA-CREATIS 3, ERRAPHIS 7, LARA 1, CAS 4, PLH 4, LERASS 4, CEIIBA 2, Il Laboratorio 1). Les raisons données sont : problèmes de santé (2), problèmes financiers (3), projet professionnel (9), changement de situation (1), manque de temps (1), cotutelle non-aboutie (1), financement étranger disponible pour une doctorante en cours d'inscription en cotutelle qui a donc choisi de ne pas se réinscrire (1), problèmes familiaux (1). Les 8 autres doctorants n'ont pas répondu et il est possible qu'ils soient en train de se réinscrire tardivement. Il est demandé aux directeurs d'UR de faire remonter à Mme Moreau les raisons des abandons des doctorants qui n'ont pas répondu à notre demande d'information, afin de permettre d'affiner encore les analyses.

La plupart des abandons ont lieu en 1^{ère} année (11). Les autres abandons sont répartis sur les autres années d'inscription (3 en 2^e année, 5 en 3^e année, 5 en 4^e année et 1 par année d'inscription entre 5 et 7). Même si ce chiffre est particulièrement élevé (le double de l'an dernier) et si une proportion non-négligeable des abandons est heureusement due au fait que les doctorants ont trouvé un emploi (une doctorante, par exemple, est en emploi dans une presse universitaire britannique) ou un financement

dans un pays étranger (ce qui les a conduits à abandonner la cotutelle en cours avec UT2J), il est à espérer que la mise en place des comités de suivi permettra de réguler un peu ce taux. Ces chiffres engagent aussi à bien réfléchir collectivement aux inscriptions en 1^{ère} année et aux conditions de réalisation des thèses acceptées. Il est évident que l'absence de financement dédié joue un rôle prépondérant dans ces abandons puisque, souvent, les doctorants qui sont en emploi parallèlement à leur thèse se trouvent confrontés à une impossibilité de faire face à la conjugaison des deux activités. Dans ce domaine, on peut aussi espérer que la possibilité de la thèse à temps partiel, offerte par le nouvel arrêté, permettra aux doctorants en emploi un allègement de la pression temporelle et évitera certains abandons de découragement.

- Mise en place de la nouvelle nomenclature des spécialités

La nouvelle nomenclature des spécialités d'ALLPH@ mise en place à l'automne et entérinée lors du conseil de novembre a été intégrée à ADUM. Pour Apogée, les services administratifs ont fait le choix de ne modifier les mentions qu'au moment de la réinscription, à l'exception des doctorants qui soutiennent. Il faudra beaucoup de vigilance au moment des inscriptions, même si, dans la plupart des cas, il s'agira seulement de changements automatiques. En revanche, la mutation sera plus complexe dans le cas des Arts Appliqués (où les doctorants devront choisir entre rester dans cette spécialité et s'inscrire sous la spécialité Design) et dans le cas des Lettres Modernes (où il faudra choisir entre Langue et Littérature Française et Littératures Comparées). Les directeurs de PLH, LLA-CREATIS et LARA-SEPPIA devront être particulièrement attentifs (et communiquer en amont auprès des doctorants et de leurs directeurs).

- Agrégation spéciale docteurs

Pour l'instant, dans le périmètre d'ALLPH@, deux Agrégations existent : Anglais et Lettres. En anglais, 10 postes sont prélevés sur le contingent de l'Agrégation Externe. Les épreuves sont les suivantes : 1 épreuve d'admissibilité assez légère (sans programme) et trois épreuves d'admission qui correspondent à 2 des 4 épreuves d'admission de l'Agrégation Externe, auxquelles s'ajoute une épreuve spécifique de « mise en perspective didactique d'un dossier de recherche » qui est envoyé par le candidat au jury en amont de l'épreuve. La première session a eu lieu la semaine dernière (et les sujets d'écrit sont disponibles). Un collègue toulousain fait partie du jury de ce nouveau concours et s'est engagé à faire un retour d'expérience à la suite de cette première édition à la rentrée.

- Date conseil septembre

Après consultation, la date du 8 septembre est fixée pour la prochaine réunion du conseil (9h30-12h30 en salle E411). Il sera suivi d'un buffet (salle D28).

2- Budget

- Budget 2016

La directrice présente les dépenses de l'année 2016. Un reliquat de 500,54 euros est à regretter mais il est imputable à deux raisons. La première est l'absence, pendant un long moment à la rentrée, de Myriam Guiraud, ce qui n'a pas permis de faire des points exacts sur l'état de paiement des cours de LVE

et FLE au moment où nous nous apprêtons à clôturer les comptes 2016. Cette première raison est, fort heureusement, conjoncturelle. Une deuxième raison, structurelle, est plus problématique. Il s'agit du mode de facturation des cours de LVE et FLE par la COMUE. En effet, les formations ne sont acceptées que si un visa est donné par l'ED. Dès qu'un doctorant manifeste le souhait de s'inscrire et que l'ED lui en donne l'autorisation, il faut donc considérer que la somme correspondante doit être déduite du montant disponible sur le compte de l'ED. Or le doctorant ne suit pas nécessairement la formation et aucune facture n'est présentée ou bien la facture est présentée trop tard pour passer dans le budget annuel et est imputée au budget suivant. Nous avons un potentiel de 320 euros de dépenses en formations en langues qui n'ont finalement pas été facturés avant la clôture du budget. La directrice (en tant que responsable des formations de l'EDT) est en train d'étudier à l'EDT un modèle économique différent (semblable à celui des autres formations assurées dans le cadre de l'EDT) permettant d'éviter que ce problème se reproduise.

- Proposition de prévisionnel 2017

Une proposition de budget prévisionnel est ensuite faite et discutée. Une erreur a été commise par les services financiers en fin d'année 2016 et la subvention au séminaire ARPEGE a été versée deux fois à FRAMESPA. Il est difficile de demander à FRAMESPA de rembourser sur un budget différent. La discussion porte sur la subvention ARPEGE 2017 qui pourrait ne pas être versée pour compenser. Considérant que l'erreur n'est pas imputable à ARPEGE, le conseil décide que cela n'empêchera pas le versement d'une subvention 2017 si ARPEGE en fait la demande.

Une fois les dépenses récurrentes prévues, il reste une somme de 3000 euros qui pourra être consacrée à remettre en place le système adopté les deux dernières années des Aides à Mobilités pour les doctorants en cotutelle (pour la mise en place ou la réalisation de la cotutelle) afin de compenser un peu les frais importants inhérents à la cotutelle d'autant que les doctorants en cotutelle sont généralement exclus (ou du moins considérés comme non prioritaires) des aides à mobilité.

3- Mise en place du nouvel arrêté

- FAQ ministère

Après une première « Foire aux Questions » diffusée par le Ministère qui contenait des interprétations inattendues de l'arrêté du 25 mai 2016 et qui a suscité des protestations nombreuses (entre autres par l'intermédiaire du Réseau des Collèges Doctoraux), le Ministère a diffusé une nouvelle « Foire aux Questions ». Même si une foire aux questions n'est pas un décret d'application, son contenu est intéressant et une présentation rapide des informations principales est faite par la directrice. La FAQ précise que l'arrêté s'applique à partir du 1^{er} septembre 2016 à tous les doctorants (avec quelques libertés pour les cotutelles en cours ou les doctorants qui soutiennent cette année). Cela implique que la charte, le portefeuille de compétences et les comités de suivi devront être mis en place pour tous dès cette année.

Il est rappelé la règle des dérogations qui seront possibles après 3 ans pour les doctorants à plein temps et 6 ans pour les doctorants à temps partiel. La FAQ revient aussi sur le doctorat par VAE, la possibilité de s'inscrire en doctorat sans Master sur proposition du conseil de l'ED et décision du chef d'établissement, réprecise qu'il ne peut y avoir de mention indiquée sur les documents de soutenance,

revient sur le rôle du directeur de thèse et sa participation au jury (et les réponses apportées correspondent entièrement à ce que l'établissement a mis en place). Elle revient aussi sur la reproduction des thèses, la césure, là encore confirmant que l'établissement a pris les bonnes mesures.

- Décisions Commission Recherche

Depuis le conseil de novembre, quelques nouvelles décisions ont été entérinées par la Commission Recherche. Lors de sa séance du 24 novembre, la commission a décidé à l'unanimité que « La mise en place d'un codirecteur de thèse issu du monde socio-économique, telle que le prévoit l'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016 sur les Etudes Doctorales, est possible à la condition que ce codirecteur soit titulaire d'un doctorat ».

Elle a aussi entériné la proposition de définition faite par les ED de la thèse à « temps plein » et à « temps partiel ». Les thèses financées par les CDU, CIFRE ou tout autre financement spécifiquement dédié à la réalisation d'une thèse sont considérées comme des doctorats « à temps plein ». Dans tous les autres cas, le doctorat est effectué à « temps partiel » (unanimité moins 1 abstention).

Les membres de la Commission Recherche souhaitent aussi mener une réflexion sur la durée des thèses. Enfin, la Commission Recherche souhaiterait connaître la position des conseils d'ED sur la mise en place de la modulation de service pour les doctorants contractuels. Le conseil pense qu'il est important de permettre aux doctorants d'avoir d'autres activités complémentaires que des activités d'enseignement (surtout à la lumière de la discussion précédente concernant d'autres insertions que l'enseignement supérieur). Le conseil serait donc favorable à ce que des avenants puissent être accordés hors enseignement et que les 64 heures puissent éventuellement être panachées entre enseignement et autres activités si c'est réalisable. Il est évidemment important de maintenir des avenants d'enseignement de 64 heures (pour les titulaires des concours qui doivent valider leurs concours et pour ceux qui se destinent à la profession d'enseignant-chercheur) mais puisque le doctorat est une formation à la recherche par la recherche, il pourrait être aussi envisagé de confier d'autres tâches aux doctorants, à condition que cela soit bien encadré par un référentiel précis pour éviter que les doctorants ne se trouvent confinés à des tâches de secrétariat dans les laboratoires. Cette position sera transmise à la Commission Recherche.

- Reproduction des thèses

Un des dossiers en cours est aussi la question de la reproduction des thèses. La BUC a proposé à la Commission Recherche de ne plus archiver d'exemplaire papier et de se contenter d'un exemplaire électronique. Comme le précise Hugues Samyn, l'archivage papier ne s'impose plus et le stockage des volumineux exemplaires n'est pas chose aisée. Par ailleurs, le coût d'impression des exemplaires bibliothèque, estimé à 10 000 euros par an, ne peut être pris en charge par le service. En outre, la consultation des thèses diffusées au format électronique est forte progression ces dernières années et plus de 70% des consultations des thèses en version papier concernent les thèses antérieures à l'archivage électronique (2011). Si le vote a été différé, la Commission Recherche semblait majoritairement favorable cette proposition. Dans certains domaines d'ALLPH@ (arts, design), la thèse est elle-même conçue comme une œuvre qui requiert une existence physique. La directrice est missionnée pour indiquer à la Commission Recherche qu'ALLPH@ souhaite que, lorsque cela s'impose, un exemplaire papier puisse être déposé et archivé en plus de l'exemplaire électronique.

D'autre part, il reste à régler la question concernant la reproduction par l'établissement, prévue dans l'arrêté, d'un exemplaire papier pour les membres du jury qui en feraient la demande. Avant de faire des propositions à la Commission Recherche, la Vice-Présidente souhaiterait un état des lieux de l'existant. Sur les 8 UR UT2J, 4 financent déjà (au moins en partie par sommes forfaitaires de 70 ou 100€) et 1 avait voté le principe de la mise en place du financement mais était en attente de la position de l'établissement, suite à la parution de l'arrêté. Pour ces laboratoires, la nouvelle modalité du dépôt uniquement électronique à la BUC pourrait alléger les dépenses puisqu'ils n'auront plus à financer les deux exemplaires bibliothèques et qu'ils ne financeront plus que les exemplaires demandés par certains membres du jury. Les 3 laboratoires les plus modestement dotés, en revanche, ne financent pas, pour l'instant, la reproduction des thèses. Les laboratoires qui financent précisent qu'ils espèrent que la solution choisie par la Commission Recherche ne leur imposera pas une double peine. Une solution pourrait être qu'une somme forfaitaire puisse être fournie pour chaque soutenance aux laboratoires, comme c'est le cas pour les frais de soutenance. Cette information sera remontée à la vice-présidence.

- Comités de suivi

Après avoir rappelé les termes de l'arrêté sur la question du comité de suivi, la directrice expose la proposition du bureau (qui s'est réuni le 3 mars). Le bureau propose que les UR se chargent d'une évaluation scientifique dans le courant de la 2e année par un comité composé de deux membres (dont un extérieur au labo mais pas forcément à l'université) proposés par le directeur de thèse et entérinés par le directeur de l'UR et la commission des thèses. La proposition des deux membres doit se faire avant la fin de la première année et conditionne l'inscription en 2^e année. Le comité peut avoir lieu n'importe quand dans le courant de la 2e année pour autant que ce soit avant l'inscription en 3e année. La possibilité de faire appel à un collègue d'un autre laboratoire ou d'utiliser la souplesse d'une organisation tout au long de la 2^e année pour prendre comme membre du comité un collègue venant pour une manifestation scientifique ou un comité de sélection ou encore un professeur invité permet de ne pas occasionner de surcoût. Le directeur de thèse pourra être présent mais ne sera pas membre du comité.

Pour les doctorants qui demandent à s'inscrire en 4e année et au-delà, sauf si la soutenance est prévue avant Noël, il est décidé de mettre en place les comités tels qu'ils avaient été proposés le 3 novembre, à savoir mettre en place des binômes de volontaires (qui seront rémunérés en HETD) qui feront passer des entretiens de 20mn aux doctorants à partir d'un questionnaire auquel le doctorant devra répondre préalablement et qu'il leur remettra (accompagné d'un CV et d'un relevé généré par ADUM des formations effectuées) et sur lequel ils apposeront leurs commentaires avant de faire remonter à la direction de l'ED, au doctorant et à son directeur. S'ils détectent un problème sérieux qui va au-delà de leur capacité de conseil, il leur sera suggéré de faire remonter à la direction de l'ED qui pourra ensuite rencontrer plus longuement les doctorants qui paraissent nécessiter une prise en charge plus spécifique.

A la demande des doctorants élus, le dispositif des entretiens à Mi-Parcours demeurera (sans aucune obligation pour les doctorants, bien sûr) pour les doctorants qui le souhaiteraient.

Le dispositif doit être mis en place pour tous les doctorants dès cette année (la FAQ est claire sur la question). Les 68 doctorants en 2e année seront vus par des comités scientifiques mis en place au sein de leurs labos. Pour les 53 doctorants en 3e année, et les 50 doctorants en 4e année auxquels on pourra enlever ceux qui soutiennent avant Noël et rajouter les 5e année qui demandent une inscription en 6e année pour soutenance au-delà de Noël, il faudra 10 binômes qui interviendront sur une demi-journée

(si on estime qu'un binôme peut faire passer 3 doctorants à l'heure sur une durée de 3 heures) et environ 60 HETD (il nous reste 49 HETD sur le contingent de l'ED mais il est possible de financer les quelques heures manquantes sur le budget de l'ED).

20 professeurs se sont déclarés volontaires pour faire partie de ces comités de suivi, ce qui correspond exactement aux 10 binômes prévus. La directrice va proposer une liste de binômes et répartir les doctorants sur ces dix binômes. Cette liste sera validée par la Commission des Thèses pour s'assurer qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts. Les binômes pourront se réunir en juin ou début septembre, et dans l'idéal d'ailleurs se répartir sur juin et septembre pour permettre aux doctorants qui ne sont pas sur place à une des deux périodes d'avoir une option de remplacement. Début juin, une séance de « formation » des binômes (pour présentation des questionnaires, des catalogues de formations, des dispositifs d'aide, etc.) sera proposée par la directrice de l'ED. Après discussion, il est proposé que les MCF qui codirigent des thèses puissent être sollicités également.

Un questionnaire, établi à partir d'un questionnaire diffusé sur le réseau RESCAM par le directeur de l'ED279 (APESA Centre St Charles, Paris I Sorbonne) mais fortement adapté (en annexe de ce compte rendu), est examiné. L'ensemble du questionnaire sera envoyé aux doctorants en 3^e année. On enverra aux doctorants en 4^e année le questionnaire sans les questions indiquées en rouge dans la présente annexe. Pour cette année, il est intéressant de faire passer les doctorants de 4^e année selon ce principe puisqu'ils n'ont pas eu d'expérience préliminaire en 3^e année. Le conseil pourra ensuite réfléchir à modifier le système qui risque d'être redondant si les doctorants sont vus chaque année pendant plusieurs années.

4- Formations

- Séminaires d'ALLPH@

Un des 4 grands séminaires d'ALLPH@ (Genre et culture : œuvres de rupture) est dans sa deuxième année d'existence. Il faudra donc prévoir un nouveau séminaire pour la période 2017-2019. Une proposition a d'ores et déjà été faite (voir point ci-dessous sur la nouvelle collection des PUM).

- Formations EDT

Le marché de 4 ans qui avait été conclu pour les formations EDT est arrivé à son terme. L'EDT est donc en train de lancer le nouvel appel d'offre pour les 4 années à venir.

- Doctoriales

Les doctoriales se dérouleront du 18 au 23 juin à l'Ecole des Mines d'Albi. Les inscriptions arrivent à leur terme et, une fois encore, les doctorants d'UT2J sont en très petits nombres, ce que tous les organisateurs regrettent (pour l'apport essentiel qu'ils font au travail des différents ateliers et pour la nécessité de renforcer la visibilité des doctorants SHS auprès des professionnels). Ce serait bien que les laboratoires pensent à conseiller le dispositif à ceux de leurs doctorants qui ne souhaitent pas s'insérer dans le monde académique.

- Réunion d'information Master

Le 24 janvier, la directrice a organisé un point d'information sur les études doctorales à destination des étudiants de Master. L'effectif était peu important (une vingtaine d'étudiants en tout), ce qui suggère que le message ne circule peut-être pas bien auprès des étudiants de Master (malgré la diffusion de plusieurs messages auprès des responsables des Masters du périmètre d'ALLPH@). Mais les étudiants présents étaient très demandeurs d'informations et très motivés pour entreprendre des études doctorales, ce qui rend cette réunion très importante malgré le faible effectif.

5- Actions doctorants

- Journée sur le financement des thèses

La journée organisée, le 1^{er} février, par les doctorants élus des ED et de la CR sur le financement des thèses (CDU, CIFRE, mais aussi aides diverses à la mobilité) à destination des étudiants de Master (pour les financements dédiés) et de Doctorat (pour les aides à la mobilité et autres financements durant la thèse), a été, cette année encore, un franc succès. L'ED est très reconnaissante aux élus de cette belle initiative renouvelée chaque année depuis trois ans.

- Petit déjeuner des Doctorants

Les doctorants élus de la CR et des trois ED ont aussi organisé, pour la 1^{ère} fois, un petit-déjeuner des doctorants le 27 janvier dernier. Le but de la manifestation était de renforcer les liens entre doctorants de l'UT2J, mais aussi de leur permettre de partager les difficultés rencontrées lors de la thèse et de les informer des décisions prises concernant la politique de la recherche à l'UT2J. Une soixantaine de doctorants étaient présents. Une deuxième séance aura lieu le 27 avril (pour informer, entre autres, les doctorants des diverses décisions prises concernant la mise en place du nouvel arrêté).

- Journée d'étude des doctorants d'ALLPH@

Les doctorants élus font un point sur l'état d'avancement de l'organisation de la journée d'étude « Transformations et Métamorphoses » qui aura lieu le 31 mars. Des affiches ont été placées pour annoncer l'événement. Le programme est maintenant établi (il y aura 8 communications), est en cours d'impression et sera diffusé à l'ensemble des doctorants et des directeurs de laboratoires dès qu'il sera disponible dans sa version définitive. Les doctorants remercient les laboratoires qui ont accepté de leur fournir un soutien financier.

- Journée ADT-SIC

Le 24 mars, les doctorants en Sciences de l'Information et de la Communication de l'association ADT-Sic organisent à l'IUT une journée d'étude sur le thème « Penser la généalogie des objets médiatiques ». Le programme a été diffusé. La nouveauté, cette année, est qu'ils ont ouvert l'événement à des doctorants hors Toulouse.

- Elections représentants ED

Le mandat des représentants actuels des doctorants au conseil de l'ED se termine le 15 avril. Les élections des nouveaux élus se dérouleront le 23 mars. Le dépôt des listes était fixé au 9 mars et les doctorants ont déposé une liste de 8 noms (5 titulaires et 3 remplaçants) assez représentative des

disciplines d'ALLPH@ (CAS, LERASS, Il Laboratorio, LARA-SEPPIA et LLA-CREATIS). Ils expriment deux regrets : le non-respect de la parité (un seul représentant masculin sur les 8) et l'impossibilité de trouver deux suppléants supplémentaires pour que la liste soit complète. Malgré leurs efforts et les relances de la directrice, les volontaires ont manqué.

6- Projets

- Forum des encadrants 3e édition

La directrice consulte le conseil sur l'opportunité de tenir un troisième Forum des Encadrants dès juin. Le conseil pense que septembre est un meilleur moment et permettra de faire auprès des directeurs de thèse le bilan de cette première année du nouvel arrêté avant les inscriptions et le début de l'année universitaire. La date du 15 septembre (à 10 heures) est proposée.

- Aide à mobilité doctorale (appel/modalités)

Suite à la discussion du point 2, l'appel va être lancé par la directrice selon les mêmes modalités que l'an dernier avant les vacances de printemps. Les dossiers devront remonter avant le 1^{er} juin pour un traitement en juin afin que les sommes puissent être transférées aux labos avant l'été.

- Projet collection PUM

Un projet de lancement d'une nouvelle collection, Klhoê, aux PUM est présenté à la demande de son initiatrice, Hilda Inderwildi. La collection vise à publier des traductions effectuées par des étudiants afin de leur offrir une première expérience d'édition, tout en permettant à un public francophone d'accéder à des œuvres philosophiques ou littéraires et à des témoignages non traduits. Il est demandé à l'ED la possibilité d'un adossement scientifique ainsi que celle d'associer la collection à un séminaire d'ALLPH@. Le conseil accepte cette double demande (une proposition de séminaire sera faite avant l'été). A la demande d'une éventuelle aide financière pour le cas où des traductions des doctorants seraient publiées, le conseil préfère surseoir. Parmi les questions posées, celle de savoir s'il s'agit bien de recherche et non simplement de diffusion. La directrice enverra aux membres du conseil les documents dont elle dispose et propose d'inviter Hilda Inderwildi à venir nous présenter rapidement le projet lors de la réunion du conseil de septembre.

- Recensement nominatif du potentiel d'encadrement

Un petit rappel est fait concernant la demande que la directrice avait adressée aux directeurs d'UR de lui fournir une liste nominative des encadrants potentiels de l'UR (PR, MCF HDR, MCF puisqu'ils peuvent codiriger). Pour l'instant, seules 4 UR ont fait remonter ces chiffres. Il est demandé aux autres UR de faire de même.

- Site Internet

Un certain nombre de mises à jour vont être faites au site. Il est prévu de mettre à disposition une version en anglais du site.

La convention de cotutelle-type a été révisée après la parution de l'arrêté. Elle a été traduite en anglais et est en passe d'être traduite en espagnol pour affichage sur le site.

Vont être mis aussi les résultats des différentes enquêtes d'insertion et l'évaluation HCERES de l'ED.

Les membres du conseil sont invités à faire des suggestions pour l'amélioration du site qui demeure un chantier à entreprendre.

7- Questions diverses

Plusieurs directeurs d'UR ont demandé à ce que la question de l'obligation d'affichage sur HAL des articles des enseignants-chercheurs de l'UT2J, en cours de discussion par la Commission Recherche, soit évoquée dans la rubrique des questions diverses. Plusieurs enseignants-chercheurs rattachés à ALLPH@ se sont émus que la charte en cours d'examen prévoie de transformer une incitation en une obligation de déposer ses articles sur HAL. Parmi les problèmes soulevés, le fait que cette obligation pourrait être problématique, entre autres pour les doctorants, en raison de l'impossibilité d'enlever un document déposé sur HAL. Sont soulevées aussi les questions de délais qui font que, si un enseignant-chercheur est protégé légalement s'il met un article sur HAL alors que le contrat d'édition ne le permet pas, ces procédés risquent de l'empêcher de publier, à l'avenir, à l'étranger, hors Europe en particulier. Si l'ED n'est pas le lieu idéal pour ce débat qui devrait se dérouler plutôt en Commission Recherche ou en Conférence de la Recherche, la directrice accepte de s'en faire l'écho puisque ces positions ont l'avantage d'être représentatives du secteur ALL de manière générale.

Comité de suivi de l'ED ALLPH@

Etabli par les (nom, établissement, qualité) :

Comité de suivi de: 3^e année / 4^e année / 5^e année

Nom :

Prénom :

Sujet de thèse :

Direction :

Co-direction :

Unité de Recherche :

1/Avancement des travaux :

- Avez-vous entamé la rédaction ?
- Où en êtes-vous de l'écriture de votre doctorat ?
- Avez-vous déjà présenté à votre directeur des parties rédigées ?
- Avez-vous déjà corrigé les parties rédigées selon les suggestions faites ?
- Quel est votre calendrier prévisionnel ?
- Quand comptez-vous déposer votre thèse et soutenir ?
- Rencontrez-vous des problèmes ? Si oui, lesquels ?
- De quelle aide auriez-vous besoin pour vous améliorer ?

2/Difficultés

- Rencontrez-vous des difficultés pour organiser votre travail ?
- Lesquelles : méthode, documentation, expression en français, outils informatiques ?
- De quelle aide spécifique auriez-vous besoin ?

3/Formation doctorale (veuillez imprimer et apporter le récapitulatif ADUM de vos formations)

- Combien d'heures avez-vous effectuées ?
 - En Tronc-Commun ?
 - Dans la catégorie Parcours ?
- Souhaiteriez-vous des formations spécifiques ?
- Avez-vous trouvé les formations utiles ?
- Avez-vous pu présenter vos travaux dans le cadre de séminaires ou lors d'un colloque, d'une journée d'étude ou dans une publication ?

4/Moyens :

- Utilisez-vous des moyens matériels mis à votre disposition :
Bureau des doctorants ?
Ordinateur, imprimante ?
- Avez-vous bénéficié d'aides à la mobilité (Labo ? AMID UT2J ? EDT ? Autre ?)
- Auriez-vous d'autres besoins ?

5/ Intégration dans le monde de la recherche :

- Participez-vous à la vie de votre unité de recherche ? Comment ?
- Participez-vous à la vie de l'Ecole Doctorale ? Comment ?
- Participez-vous à un collectif de travail, à une revue ?
- Qu'attendriez-vous de plus de votre laboratoire ? De votre Ecole Doctorale ?

6/ Perspectives d'insertion

- Avez-vous un objectif de poursuite de carrière spécifique
- Comment vous y préparez-vous ?
- Quelles compétences pensez-vous avoir acquises dans le cadre de votre travail de thèse ?

7/ Observations complémentaires (au choix du/de la doctorant/e)

Conseils et recommandations du comité de suivi

Bilan:

- Avancement de la thèse
- Formations
- Activités scientifiques
- Autre

Améliorations envisagées :

Date:

Noms et signatures des membres du Comité de suivi